## PETITION A MONSIEUR LE PREFET DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Les agents signataires des services de la DREAL du Nord-Pas-de-Calais, de la DRTEFP du Nord-Pas-de-Calais, de la DDTEFP du Nord-Lille, de la DRCCRF du Nord-Pas-de-Calais

soutenus par l'intersyndicale CFDT CCRF, CFDT DREAL, CFDT Travail-Emploi, CGT CCRF, Union fédérale CGT DREAL Nord-Pas-de-Calais, UNAS CGT Secteur SETE Nord-Pas-de-Calais, FO DREAL Nord-Pas-de-Calais, FSU DREAL, Solidaires CCRF, SUD Travail Affaires sociales (Solidaires), UNSA DREAL et UNSA ITEFA Nord-Pas-de-Calais

Monsieur le Préfet.

Vous projetez de regrouper tout ou partie de nos services, soit près de 900 fonctionnaires et agents publics, au sein d'un même immeuble dénommé « ONIX » sis à Euralille dès la fin du premier trimestre 2010.

Votre projet, élaboré sans transparence ni concertation, provoque aujourd'hui notre profond mécontentement et notre vive opposition pour les raisons suivantes :

- il n'a été précédé d'aucune étude ni évaluation sérieuses des besoins de nos services,
- il repose sur l'hypothèse d'attribution d'une surface utile nette (comprenant les salles de réunion et allées de circulation) moyenne de 12 m² par agent, tandis que l'article R. 4214-22 du code du travail (applicable à nos services en vertu de l'article 3 du décret n°82-453 du 28 mai 1982) prévoit que « Les dimensions des locaux de travail, notamment leur hauteur et leur surface, sont telles qu'elles permettent aux travailleurs d'exécuter leur tâche sans risque pour leur santé, leur sécurité ou leur bien-être. L'espace libre au poste de travail, compte tenu du mobilier, est prévu pour que les travailleurs disposent d'une liberté de mouvement suffisante » et que la circulaire DRT N°95-07 du 14 avril 1995 précise que « Cet article fixe les objectifs sans préciser de dimensions minimales. Chaque fois que des normes spécifiques existent, elles seront prises pour référence. On peut citer notamment la norme NF X35 102 Dimensions des espaces de travail en bureau »,
- il prévoit un nombre beaucoup trop important de (petits) bureaux à deux et à trois,
- il ne comporte pas de place de parking en nombre suffisant (pour les fonctionnaires et agents contraints d'utiliser leur véhicule), ni aucune solution alternative (par exemple, la prise en charge des frais de parking à proximité des gares de départ), ni de parking pour deux-roues (motorisés ou non) abrité et sécurisé,
- il n'envisage aucune solution de restauration adaptée,
- il ne prend pas en compte l'intégralité des agents à reloger, y compris les postes des non-titulaires et les postes vacants.

Aussi, nous vous demandons solennellement de revoir votre projet, afin qu'il prenne en compte nos revendications légitimes et n'entraîne aucune dégradation de nos conditions de travail ni de la qualité du service public que nous avons pour mission de rendre.

Nom	PRENOM	SERVICE	SIGNATURE

## PETITION A MONSIEUR LE PREFET DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Nom	PRENOM	SERVICE	SIGNATURE